

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2014

Séance du 17 novembre 2014

CG20141117_6
id. 1270

L'an deux mille quatorze le dix sept novembre , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT
ET AU SUIVI DES EAUX
DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE 2014**

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le projet de Décision Modificative n°2 du SATESE.

L'équilibre, en mouvements réels, de ce projet s'établit à **0,00 €** et ne concerne que des ajustements de crédits en dépenses.

Vous voudrez bien trouver, ci-après, le détail des diverses opérations.

A - DEPENSES

– SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 23 Immobilisations corporelles

Compte 231318 Aménagement autres bâtiments publics..... -7 736,85 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT -7 736,85 €

– SECTION FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 Charges à caractère général

Comptes 60 Achats et variation des stocks..... 700,00 €

Comptes 61 Services extérieurs..... 1 000,00 €

Comptes 62 Autres services extérieurs..... -2 163,15 €

Sous-total des dépenses du chapitre 011..... - 463,15 €

CHAPITRE 012 Charges de personnel et frais assimilés

Comptes 64 Charges de personnel..... 8 200,00 €

Sous-total des dépenses du chapitre 012..... 8 200,00 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 7 736,85 €

TOTAL DES DEPENSES..... 0,00 €

B - RECETTES

Il n'y a pas de modification des recettes.

Je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer sur le projet de décision modificative n°2 du SATESE pour 2014, tel qu'il vient de vous être présenté.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité de gestion du SATESE,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 2 de 2014 du SATESE qui s'équilibre en mouvements réels à 0,00 € et ne concerne que des ajustements de crédits en dépenses.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET